



HUISSIERS de JUSTICE  
a s s o c i é s  
SELARL NANIN-BARBET-BUÉ-BORTOLOTTI

**EXPÉDITION  
CERTIFIÉE CONFORME**

20, rue Berthelot  
B.P. 117  
62302 LENS CEDEX

Constat : 03.21.13.24.16  
☒ [constat-scp@nordnet.fr](mailto:constat-scp@nordnet.fr)  
Télécopie : 03.21.67.79.12



## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT  
ET LE ONZE JANVIER à 14 heures**

### A la demande de :

La Société Anonyme BNP PARIBAS, dont le siège social est 16 boulevard des italiens à PARIS 9<sup>ème</sup>, poursuites et diligences de son représentant légal élisant domicile en cette qualité audit siège.

Poursuivant sur les suites d'un commandement aux fins de saisie immobilière en date du 13.12.2017.

agissant à l'encontre de Monsieur Grégory PETIT, demeurant chez sa mère 8 rue du Loing à MERICOURT, et de Madame Vanessa PETIT née DEBRUYNE, demeurant 5 rue Louis Lethien à BILLY MONTIGNY.

Chargé de procéder à la description d'un immeuble situé à BILLY MONTIGNY, 5 rue Louis Lethien.

**Je, Patrick NANIN, Huissier de Justice Associé ou Salarié, Benjamin CRETON, de la S.E.L.A.R.L. Patrick NANIN – Arnaud BARBET – Maxime BUE – Justine BORTOLOTTI, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à la résidence de LENS (62300), 20, rue Berthelot.**

Me suis présenté ce jour et heure, à BILLY MONTIGNY, 5 rue Louis Lethien, assisté de Monsieur Nelson ACEVEDO, de la SARL EXPERTO, dont le siège social est à AVION, qui procédera aux calculs des surfaces ainsi qu'aux diagnostics légaux.

Il est précisé que j'avais annoncé mon passage ce jour et heure auprès de Madame Vanessa PETIT qui occupe ledit immeuble.

J'ai rencontré Madame Vanessa PETIT, à qui j'ai décliné à nouveau mes noms et qualité, lui présentant Monsieur ACEVEDO ainsi que sa mission.

Celle-ci a accepté nos missions réciproques.

Elle m'a indiqué que l'immeuble a été construit en 2007, et que celui-ci est équipé du gaz de ville et du tout à l'égout. Il dispose d'un jardin. Il est occupé par Madame, son compagnon et trois enfants.

Nous sommes dans un nouveau quartier de la ville de BILLY MONTIGNY.

Devant l'immeuble un espace parking.

Un garage souterrain.

La façade est recouverte d'un enduit en ciment. La toiture est en tuiles (photo 1).

A gauche, un immeuble à usage d'habitation non-mitoyen. A droite, également.

J'ai ensuite procédé à la description de l'intérieur de la maison.

#### **Hall :**

On y accède directement par la voie publique.

Carrelage au sol.

Les murs sont peints, le tout est en parfait état.

Montée d'escalier.

#### **A droite WC :**

Carrelage au sol.

Tuileaux de parement sur les murs. Le tout en parfait état.

Cuvette et réservoir à eau et petit lavabo moderne.

Un radiateur.

#### **Bureau :**

Celui-ci est situé à gauche.

Une porte préformée.

Un parquet flottant au sol.

Revêtement mural et plafond en parfait état.

Un radiateur.

Une fenêtre double vitrage côté descente de garage.

### **Séjour : (photo 2)**

Celui-ci est en façade arrière. Il s'agit d'un séjour-cuisine-salon.

Carrelage au sol à l'état neuf.

Décorations style briquettes et papier peint, le tout en parfait état.

Un radiateur à tête thermostatique. Un autre près de la cuisine et un autre en façade avant.

Une porte également côté hall.

Fenêtre double vitrage.

Deux baies vitrées côté jardin. Il conviendra de se reporter au plan cadastral annexé au présent procès-verbal.

### **Cuisine : (photo 3)**

Celle-ci est dans le prolongement du séjour, face à l'accès hall.

Cuisine équipée.

Carrelage au sol.

Plafond peint.

Le tout en parfait état.

### **Petit dégagement :**

Celui-ci est situé derrière la cuisine.

Carrelage au sol.

Les murs sont peints ainsi que le plafond, le tout en parfait état.

Une fenêtre côté jardin.

### **Garage :**

On y accède par ce dégagement.

Un escalier en bois.

On parvient ensuite dans un nouvel espace.

Carrelage au sol.

Murs à l'état brut.

Il s'agit d'un petit espace de rangement.

Par une porte coulissante côté gauche, on parvient dans une nouvelle salle à usage de rangement et de salle de billard.

Face à l'escalier on parvient à l'espace garage.

Carrelage au sol.

Mur en ciment sur le côté droit. Placo sur le côté gauche.

Porte sectionnelle côté rue.

**Suite du dégagement suscité :**

On parvient dans un petit espace buanderie.

Le sol est carrelé.

Les murs sont peints. Le tout est en parfait état.

Un petit espace également rangement avant la buanderie.

Il est précisé qu'une extension est en cours d'édification. Madame DEBRUYNE m'a déclaré ne pas avoir la clé de celle-ci. Il conviendra de se reporter aux photos.

Une chaudière à gaz de marque ACV.

**Etage :**

Un escalier en bois à l'état neuf.

On parvient ensuite sur un palier.

Parquet au sol.

Murs en briquettes de parement côté fenêtre.

Un radiateur à tête thermostatique.

Une fenêtre double vitrage côté rue.

Ce palier distribue différentes pièces.

**Chambre située à l'opposé de l'accès escalier : (photo 4)**

On retrouve le même parquet flottant au sol.

Les murs sont peints en bon état.

Radiateurs à tête thermostatique.

Une fenêtre double vitrage donnant vue sur le jardin.

**Chambre contiguë toujours en façade arrière : (photo 5)**

Parquet flottant au sol.

Les murs sont peints. Le tout en parfait état.

Un radiateur à tête thermostatique.

Une fenêtre double vitrage côté jardin.

De cette pièce on peut accéder à une petite pièce dressing.

**Pièce contiguë en façade avant : (photo 6)**

Parquet flottant au sol.

Les murs sont peints. Le tout est en parfait état.

Un espace rangement également.

Un radiateur à tête thermostatique.

**Chambre située de l'autre côté du palier, face à la précédente : (photo 7)**

Parquet flottant au sol.

Murs peints.

Un radiateur à tête thermostatique.

Fenêtre double vitrage côté rue.

Un petit espace étagère.

**Salle-de-bains : (photo 8)**

Celle-ci est contiguë à la pièce précédente côté jardin.

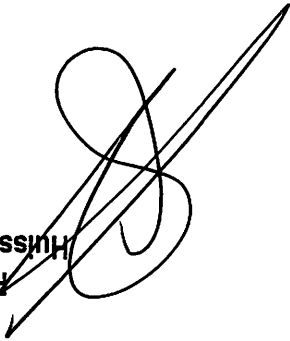
Carrelage au sol, ainsi que sur les murs en parfait état.

Un radiateur à tête thermostatique.

Une fenêtre à double vitrage.

Une cuvette avec réservoir à eau.

Patrick NANIN  
Huissier de Justice



Mes constatations terminées, je me suis retiré et du tout j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit auquel j'ai annexé 13 photos.

Voir la photo 12 pour la chaudière et 13 pour le jardin.

Il est rappelé qu'on ne peut y avoir accès.

Extension : (photo 9 à 11)

Le tout est en parfait état.

Une baignoire et un espace douche.

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Service du Cadastre

Département :  
PAS DE CALAIS  
Commune :  
BILLY MONTIGNY

Section : AK  
Feuille(s) : 000 AK 01  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 18/01/2018

Numéro d'ordre du registre de constatation  
des droits :  
Cachet du service d'origine :

BETHUNE  
(Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale)  
85, rue Georges Guynemer  
CS 20 712  
62407 BETHUNE CEDEX  
Téléphone : 03 21 63 10 10  
Fax : 03 21 63 10 74  
ptgc.620.bethune@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral  
à la date : -----/-----/-----

A .....  
le .....  
L' .....

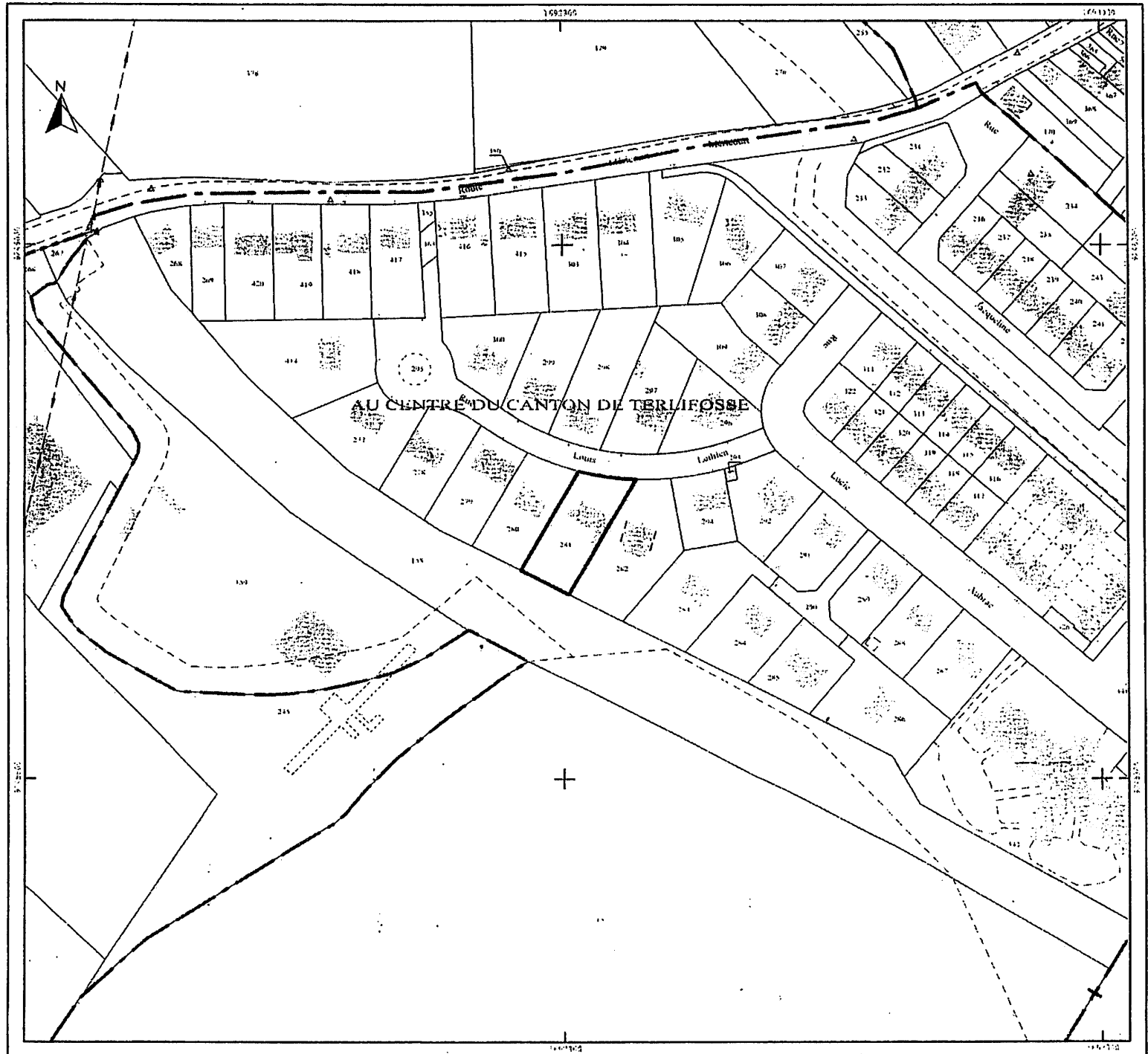




Photo 2



Photo 1





Photo 4

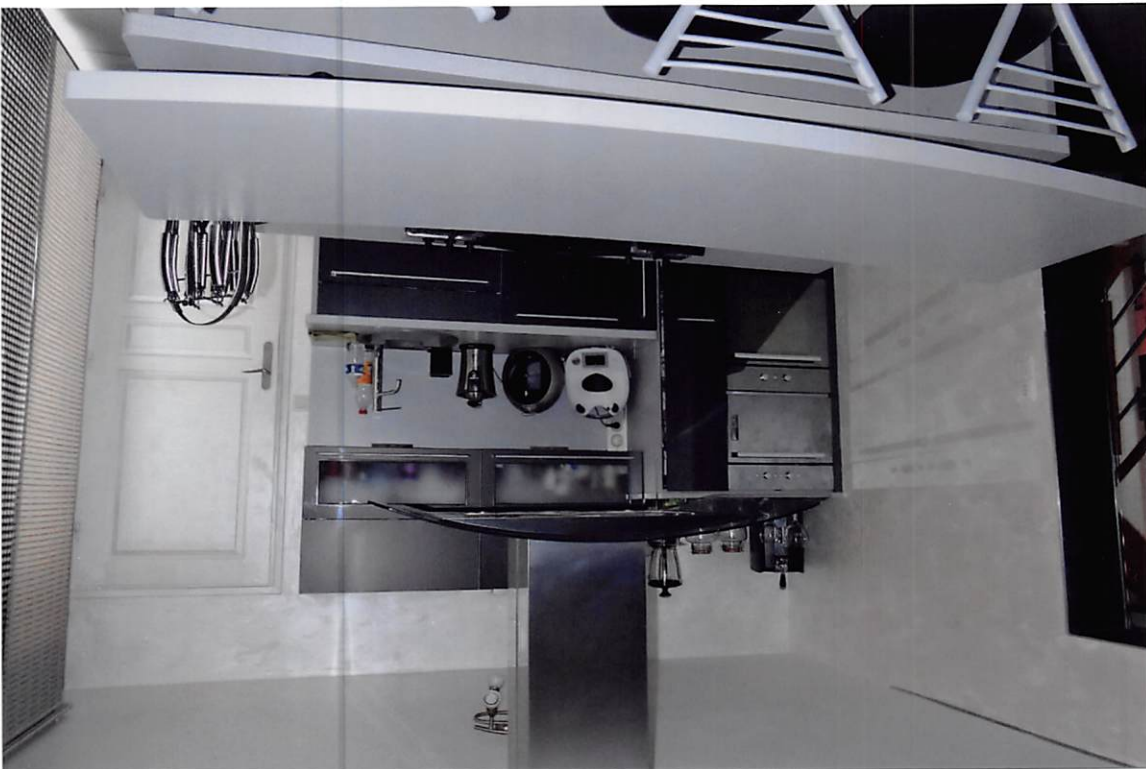


Photo 3



Photo 6



Photo 5



Photo 8



Photo 7

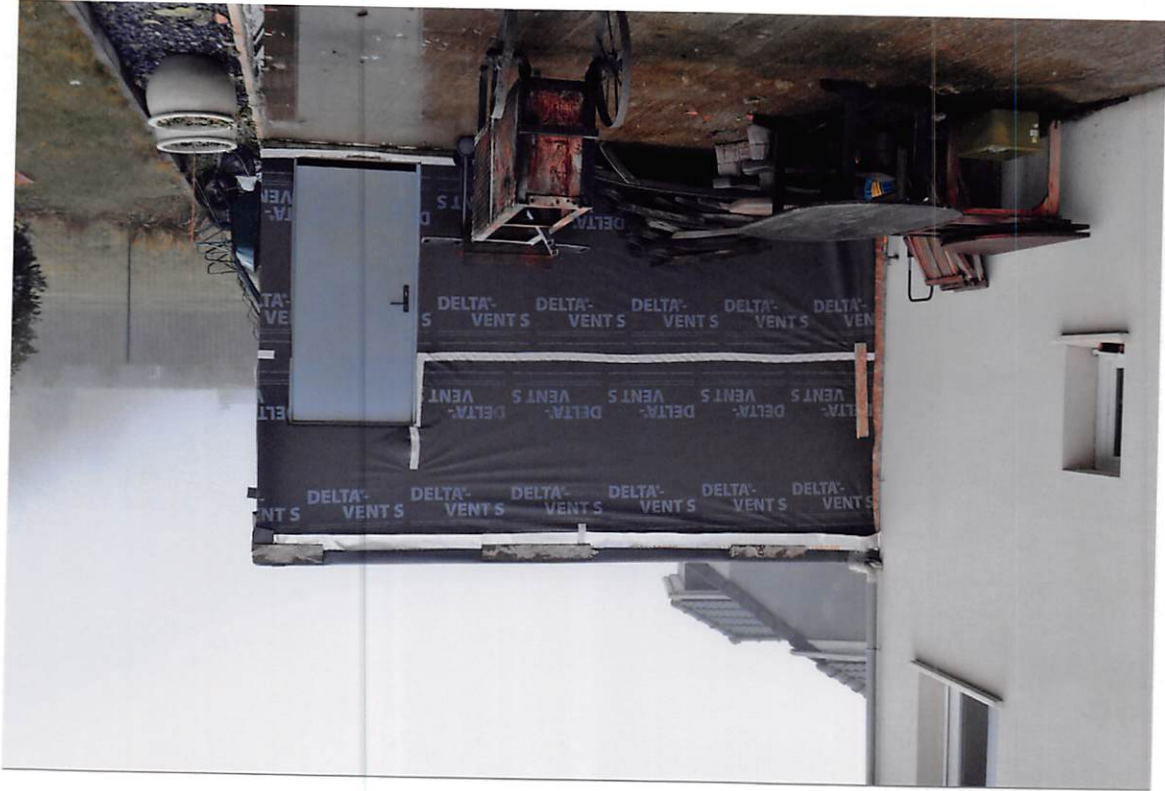


Photo 10



Photo 9



Photo 12



Photo 11



Photo 13

**ATTESTATION DE SURFACES PRIVATIVES**

Rapport n° : 12-01-PETIT

Date : 11/01/2018

Page : 1/1

**CERTIFICAT DE SUPERFICIE**  
Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997

N° de dossier : 12-01-PETIT

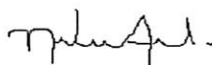
Date de commande : 11/01/2018 Date de visite : 11/01/2018

**1 - Désignation du bien à mesurer**Adresse : 5 Rue Louis Lethien 62420 BILLY MONTIGNY  
Nature du bien : Maison Date de construction : 2007**2 - Le propriétaire/bailleur du bien**Nom, prénom : M PETIT Grégory Patrice  
Adresse : 5 Rue Louis Lethien Code Postal : 62420 BILLY MONTIGNY**3 - Description du bien mesuré**

Pièce désignation	Superficie carrez (en m <sup>2</sup> )
Séjour	37.02
Cuisine	11.17
Cellier	5.60
Entrée	9.90
Lingerie	4.03
Toilette	1.70
Salle de jeux	13.01
Chambre 2	16.17
Dressing	4.19
Placard 1	2.11
Placard 2	0.88
Chambre 3	10.60
Salle de bains	10.07
Salle d'eau	8.13
Palier	14.59
Chambre 1	12.18

**4 - Superficie privative totale du lot : 161.35 m<sup>2</sup>****5 – Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte**

Pièce désignation	Superficie hors carrez (en m <sup>2</sup> )
Sous sol	89.54
Garage	45.00

**6 - Superficie annexe totale du lot : 134.54 m<sup>2</sup>****Intervenant : Nelson ACEVEDO****Fait à : AVION****Le : 11/01/2018****EXPERTO****8, Place DUCLOS 62210 AVION**

Téléphone 03 21 75 56 31 et 06 20 18 48 09

Capital : 7500 Euros R.C.S. ARRAS 488 875 717 00024 CODE APE 7120 B

e-mail : [expertoimmo@free.fr](mailto:expertoimmo@free.fr)

Numéro de dossier : 12-01-PETIT - Page 1 sur 1

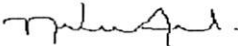
# EXPERTO

8, Place DUCLOS 62210 AVION

Téléphone 03 21 75 56 31 et 06 20 18 48 09  
Capital : 7500 Euros R.C.S. ARRAS 488 875 7170024 CODE APE 7120 B  
e-mail : [expertoimmo@free.fr](mailto:expertoimmo@free.fr)

## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments à usage principal d'habitation existants proposés à la vente en France Métropolitaine pour lesquels les quantités d'énergie sont évaluées sur la base de consommations estimées (consommation conventionnelle – logement 6.1).

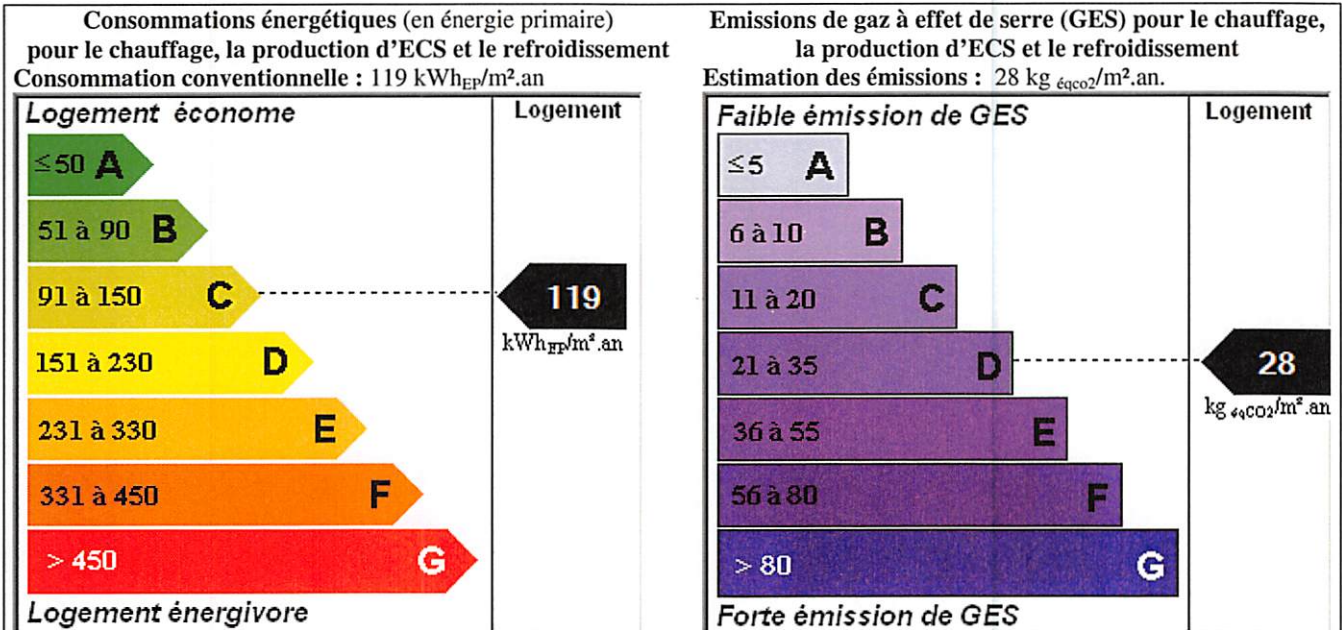
N° de dossier : 12-01-PETIT N° ADEME : 1862V1000404K Valable jusqu'au : 10/01/2028 Date de la visite : 11/01/2018 Date de rapport : 11/01/2018 Type de bâtiment : Maison Année de construction : à partir de 2006 Surface habitable (m <sup>2</sup> ) : 161.35	Police d'assurance : Responsabilité Civile ELITE N° 1303RCCEL000004246 Date de validité : 31-03-2018 Certification : BUREAU VERITAS CERTIFICATION N° 1873244 Date 04-03-2013 Nom du diagnostiqueur : Nelson ACEVEDO Signature : 
---	--

<b>Désignation du bien :</b> Adresse : 5 Rue Louis Lethien 62420 BILLY MONTIGNY Etage : 1 <b>Désignation du propriétaire (Désignation du propriétaire des installations communes, s'il y a lieu) :</b> Nom : M PETIT Grégory Patrice Adresse : 5 Rotonde Louis Lethien 62420 BILLY MONTIGNY
---

### Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE (V. 2012), estimées au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2015.

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	Détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	(ETC abonnements compris)
<b>Chauffage</b>	15480 (Gaz)	15480 (Gaz)	906
<b>Eau chaude sanitaire</b>	3722 (Gaz)	3722 (Gaz)	218
<b>Refroidissement</b>			0
<b>Consommations d'énergie pour les usages recensés</b>	19202	19202	1358



<b>EXPERTO</b>	Validé par : Date de validation :
Page 1 sur 10 12-01-PETIT Bâtiment a usage principal d'habitation sur consommations estiméesP	Inspecteur :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation d'EXPERTO



## Descriptif sommaire du logement et de ses équipements

(voir descriptif plus complet dans la « fiche technique » ci-après)

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b>	<b>Système de chauffage :</b>	<b>Système de production d'ECS :</b>
Murs en blocs de béton creux - Ep: 20 et - - Isolé: ITI - Ep: 10	1 - Installation de chauffage sans solaire - Type: Chaudière gaz standard - Energie: Gaz	Chaudière gaz standard - Energie: Gaz
<b>Toiture :</b>	<b>Emetteurs :</b>	<b>Système de ventilation :</b>
Plafond avec ou sans remplissage	Radiateurs	Ventilation mécanique à extraction hygroréglable
<b>Menuiseries :</b>	<b>Système de refroidissement :</b>	
Porte en métal opaque pleine Fenêtres battantes - Menuiserie Pvc Double vitrage Fenêtres battantes - Menuiserie Pvc Double vitrage Fenêtres battantes - Menuiserie Pvc Double vitrage Fenêtres battantes - Menuiserie Pvc Double vitrage	Néant	
<b>Plancher bas :</b>	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b>	
Dalle béton	Non	
<b>Energies renouvelables :</b>	<b>Quantité d'énergie d'origine</b>	<b>0 KWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
Aucune		
<b>Type d'équipements présents utilisant énergies renouvelable :</b>		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue

éventuellement d'installation solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc...). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

### Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

<b>EXPERTO</b>	Validé par : Date de validation :
Page 2 sur 10 12-01-PETIT Batiment a usage principal d'habitation sur consommations estiméesP	Inspecteur :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation d'EXPERTO

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat de 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 ou 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « Hors gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes,
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit,
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes),
- Evitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques,...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique/audiovisuel :

- Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Electroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

<b>EXPERTO</b>	Validé par : Date de validation :
Page 3 sur 10 12-01-PETIT Batiment a usage principal d habitation sur consommations estimeesP	Inspecteur :

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition,...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédits d'impôts,...). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle	Effort d'Investissement €	Economies ★	Rapidité du retour sur investissement *	Crédit d'impôts % (voir aussi votre centre des impôts local et/ou <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> )
Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.	105	€€€€	****	*	30 % des dépenses TTC (subventions déduites - hors main d'œuvre) facturées et payées entre le 30/09/2015 et le 31/12/2017. Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16000€ pour un couple soumis à imposition commune. Somme majorée de 400€ par personne à charge. Capteurs solaires - Productivité de la surface d'entrée du capteur : = 600 W si capteur thermique à circulation de liquide - = 500 W si capteur thermique à air - = 500 W si capteur hybride thermique et électrique à circulation de liquide - = 250 W si capteur hybride thermique et électrique à air).

Légende	Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 € à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 € à 1000 € TTC €€€ : de 1000 € à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	●●●● : moins de 5 ans ●●●●● : de 5 à 10 ans ●●●●●● : de 10 à 15 ans ●●●●●●● : plus de 15 ans	

Commentaires :

Art. L. 134-3 – IV Le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du propriétaire.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! voir

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS 60, Avenue de Général De Gaulle

<b>EXPERTO</b>	Validé par : Date de validation :
Page 4 sur 10 12-01-PETIT Batiment a usage principal d habitation sur consommations estimeesP	Inspecteur :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation d'EXPERTO

## Diagnostic de performance énergétique Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.  
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifié ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Données d'entrée et valeurs renseignées	
Département : PAS DE CALAIS Altitude (m) : 33 Type de bâtiment : Maison Année de construction : 2007 Surface habitable (m²) : 161.35 Hauteur moyenne sous plafond (m) : 2.50	Nombre de logements du bâtiment (le cas échéant) : 1 Puissance électrique souscrite (le cas échéant) : Surface des capteurs photovoltaïques (m²) (le cas échéant) : Production d'électricité par une micro-éolienne (le cas échéant) : Ville réseau de chaleur (le cas échéant) : Nom du réseau :

Locaux non chauffés								
Nom	Type	Surface sol	Surface mur	Surface plafond	Surface totale	Local isolé	Surf. /local chauffé	Local chauffé isolé
Local 1	Combles faiblement ventilés				102.14	Oui	78.93	Oui
Local 2	Garage	45	57.5	45	147.5	Non	30.1	Oui
Local 3	Sous-sols	89.54	107.2		196.74	Oui	89.54	Oui

Planchers bas										
Surface (m²)	Type	Isolé	Epaisseur isol. (cm)	Année des travaux d'isol.	Périmètre plancher (m)	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé
82.54	Dalle béton	Oui	8		41.6	ITE	Oui	Vide sanitaire		

Planchers haut										
Surface (m²)	Type	Type toiture	Isolé	Epaisseur isol. (cm)	Année travaux d'isol.	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé
78.93	Plafond avec ou sans remplissage	Combles perdus	Oui	25		ITI	Non	Local 1	78.93	Oui

Murs										
Surface (m²)	Type	Epaisseur (cm)	Isolé	Eaisseur. Isol. (cm)	Année Travaux d'isolation	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé
27.25	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		
21.15	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Local 2	30.1	Oui
31.25	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		

<b>EXPERTO</b>	Validé par : Date de validation :
Page 5 sur 10 12-01-PETIT Bâtiment a usage principal d'habitation sur consommations estiméesP	Inspecteur :

10.20	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		
5.00	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		
10.95	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		
27.25	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		
21.15	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		
31.25	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		
10.20	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		
5.00	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		
10.95	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	10		ITI	Oui	Paroi extérieure		

Portes									
Surface (m²)	Type de porte	Largueur dormant	Localisation menuiserie	Retour isolant	Mur affilié	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé	
1.94	Porte en métal opaque pleine	5	Au nu intérieur	Sans retour	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Paroi extérieure			

Fenêtres												
Surf. (m²)	Menuiserie	Larg. dormant	Local. Menuiserie	Retour isolant	Type paroi	Etanch. (joint)	Type vitrage	Angle	Ep. Lame	Remplissage	Fermetures	Orient.
2.50	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Nord
1.75	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Nord
0.45	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Sud
3.87	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Sud
6.02	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Sud
1.85	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Ouest
1.38	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Nord
1.38	Menuiserie	5	Au nu	Sans	Portes-fenêtres	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC	Nord

<b>EXPERTO</b>	Validé par : Date de validation :
Page 6 sur 10 12-01-PETIT Batiment a usage principal d'habitation sur consommations estiméesP	Inspecteur :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation d'EXPERTO

	Pvc		intérieur	retour	battantes sans soubassement						(épaisseur tablier =< 12mm)	
1.38	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Nord
1.38	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Sud
1.61	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Sud
1.61	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	12	Argon	Volets roulant PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	Sud

Fenêtres (suite)										
Masques proches	Avancée	Rapport Balcon/Baie	Obstacle d'environnement	Hauteur angle (°)	Mur affilié	Simple/Doubl e	Locaux non chauffés/mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé	
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 3 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 3 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 3 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 6 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 7 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 7 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 7 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 9 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 9 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 9 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			

<b>EXPERTO</b>	Validé par :
	Date de validation :
Page 7 sur 10 12-01-PETIT Bâtiment a usage principal d habitation sur consommations estiméesP	Inspecteur :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation d'EXPERTO

Ponts thermiques		
N° de mur	Autre partie	Longueur PT (m)
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Plancher bas 1 - Dalle béton	10.9
Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Plancher bas 1 - Dalle béton	8.46
Mur 3 - Murs en blocs de béton creux	Plancher bas 1 - Dalle béton	12.5
Mur 4 - Murs en blocs de béton creux	Plancher bas 1 - Dalle béton	4.08
Mur 5 - Murs en blocs de béton creux	Plancher bas 1 - Dalle béton	2
Mur 6 - Murs en blocs de béton creux	Plancher bas 1 - Dalle béton	4.38
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Porte 1 - Porte en métal opaque pleine	5.2
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 1 - Menuiserie Pvc	6.5
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 2 - Menuiserie Pvc	5.3
Mur 3 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 3 - Menuiserie Pvc	2.7
Mur 3 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 4 - Menuiserie Pvc	7.9
Mur 3 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 5 - Menuiserie Pvc	7.1
Mur 6 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 6 - Menuiserie Pvc	4.7
Mur 7 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 7 - Menuiserie Pvc	3.5
Mur 7 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 8 - Menuiserie Pvc	3.5
Mur 7 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 9 - Menuiserie Pvc	3.5
Mur 9 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 10 - Menuiserie Pvc	3.5
Mur 9 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 11 - Menuiserie Pvc	3.7
Mur 9 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 12 - Menuiserie Pvc	3.7

Renouvellement d'air				
Renouvellement d'air par	Fenêtres sans joint et cheminée sans trappe	Fenêtres sans joint ou cheminée sans trappe	Autres cas	% fenêtre avec joint
Ventilation mécanique à extraction hygroréglable			X	100

Facteur d'intermittence			
Equipement d'intermittence	Chauffage	Régulation pièce par pièce	Système
Absent	Central individuel	Sans	Radiateurs

Chauffages									
Surface (m²)	Type générateur	Energie	Température	Année	Chaudière bois	Puissance nominale ( Kw)	Puissance veilleuse	Régulation	Régulation d'installation
161.35	Chaudière gaz standard	Gaz	Haute/Autre émetteurs après 2000	2007		13	Non	Oui	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique

<b>EXPERTO</b>	Validé par :
	Date de validation :
Page 8 sur 10 12-01-PETIT Batiment a usage principal d'habitation sur consommations estiméesP	Inspecteur :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation d'EXPERTO

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

<b>EXPERTO</b>	Validé par : Date de validation :
Page 10 sur 10 12-01-PETIT Batiment a usage principal d habitation sur consommations estimeesP	Inspecteur :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation d'EXPERTO



Chauffages (suite)					
Type d'émetteur	Type de distribution	Volume hab.	Nbre radiateur gaz		
Autres équipements	Individuel Moyenne ou basse température (<65°) non isolé	Non			

Ecs									
Type de production	Type d'installation	Localisation	Volume du ballon (en litre)	Energie	Fonctionnement	Type de chaudière	Ancienneté	Puissance nominale	Classe bois
Production par chaudière gaz, fioul, bois	Individuelle	Production hors volume habitable	20	Gaz		Standard	Après 2000	13	

Ecs (suite)		
Solaire	Ancienneté	Air
Aucun		

Climatisations - Refroidissements			
% de surface climatisée	Ou surface en (m²)	Etage en immeuble	Type de climatisation

<b>EXPERTO</b>	Validé par : Date de validation :
Page 9 sur 10 12-01-PETIT Batiment a usage principal d habitation sur consommations estiméesP	Inspecteur :

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation d'EXPERTO